

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité consultatif des services aux
élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA)
du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH) tenue le 25 mars
2025, à la salle Katimavik de la Polyvalente Hyacinthe-Delorme**

Sont présentes ou présents, mesdames et messieurs :

Hugo Lalande, membre parent

Mathieu Picard, membre parent

Andrée-Anne Tremblay, membre parent

Valérie Blanchard, membre parent

Mylène Fiore, membre parent

Sophie Laflamme, représentante des directions d'école

Caroline Germain, représentante de la direction générale

Cynthia Gauthier, membre parent

Josée Beaulieu, membre parent

Véronique Ste-Marie, représentante du personnel professionnel

Josiane Tellier, représentante du personnel de soutien

Olivia Cloutier, représentante du personnel enseignant

Sont absentes mesdames :

Vickie Fréchette, membre parent

Renée-Claude Paré, représentante des organismes extérieurs

Mélanie Rousseau, membre parent

Valérie Messier, représentante du personnel enseignant

Marie-Ève Dumaine, membre parent

1.0 Constatation du quorum et ouverture de la séance

Le quorum est constaté, la séance ouvre à 19h03.

2.0 Mot de bienvenue

Madame la présidente, Andrée-Anne Tremblay, souhaite la bienvenue et explique le déroulement de la rencontre.

3.0 Adoption de l'ordre du jour

Aucune modification n'est faite à l'ordre du jour. Monsieur Lalande propose l'ordre du jour et secondé par monsieur Plcard et l'adoption est faite à l'unanimité.

4.0 Adoption du procès-verbal du 18 février 2025

Monsieur Picard propose le dernier procès-verbal sans modification, secondé par madame Blanchard et adopté à l'unanimité.

5.0 Parole au public

Aucun public présent.

6.0 Règles de régie interne - Résumé

Comme il y a de nouveaux membres parents, un résumé des règles de régie interne est présenté au comité. Le document de la régie interne est dans le sharepoint du comité.

Le comité a pour mandat de donner entre autre son avis au CSSSH sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves EHDAA.

3.2.5 Assiduité aux séances : Aviser avant 11h le jour de la séance lors d'une absence au comité.

6.3 Déroulement des séances : Vérification du quorum (plus de parents que de membres du personnel).

8. Décorum : Lever la main pour prendre le droit de parole, s'adresser à la présidence et non à l'assemblée ou à un membre en particulier.

9. Processus de discussion : Seuls les membres parents peuvent prendre part aux délibérations. La présidence peut ramener la discussion sur le sujet établi.

9.5 Le vote : Explication du fonctionnement lorsqu'il y a vote.

7.0 Présentation de madame Caroline Germain : plan d'intervention

Le plan d'intervention : services des ressources éducatives par Caroline Germain.

Au mois d'avril, le comité sera consulté sur la politique 221, organisation des services éducatifs aux élèves HDAA, il pourra émettre un avis. Par le passé, l'avis concernait seulement l'offre de services des classes spécialisées. Maintenant, la politique portera sur :

- modalités d'évaluation;
- modalités d'intégration en classe régulière;
- modalités de regroupement dans les classes spécialisées ;
- plan d'intervention.

Madame Germain présente le fonctionnement pour les plans d'intervention. Voir le document en annexe.

Il y a un comité plan d'intervention au CSSSH qui fait une démarche pour établir les éléments suivants :

- Harmonisation de la compréhension des PI;
- Harmonisation de la rédaction des PI;
- Rappel des obligations légales.

Le comité veut se doter d'un outil commun (plateforme) pour que le fonctionnement soit le même partout dans le CSSSH pour avoir une harmonisation des PI. Développer de bons moyens à mettre dans le PI.

Chaque centre de service doit établir ses propres modalités pour les PI puisqu'il n'y a pas de fonctionnement provincial qui est établi par le Ministère.

Contenu de la présentation de Caroline Germain :

- Élèves devant obligatoirement avoir un PI;
- Situations où le PI est possible, mais pas obligatoire;
- Le plan d'action (ce n'est pas un PI ni une obligation préalable au PI);
- Lors d'un premier PI devrait être révisé après ½ année;
- Lors d'un plan déjà ouvert, révision minimalement 1 fois par année;
- Fermeture de PI;
- Consignation au dossier d'aide;
- Implication des acteurs lors d'un PI;
- Signature du PI;
- Rappel d'une obligation liée au régime pédagogique.

8.0 Trésorerie

Les informations de la trésorerie seront transmises à Josée chaque mois pour qu'elle puisse faire le suivi à la prochaine rencontre.

Frais de déplacement et frais de gardiennage peuvent être présentés chaque mois.
Colloque national de la FCPQ ou ateliers, voir l'offre pour cette année pour voir si des membres parents participeront.

9.0 Questions diverses

Aucune question diverse.

10.0 Prochaine séance du 15 avril : déterminer le contenu

Le contenu est à déterminer par madame Tremblay et madame Germain. Un sujet officiel sera transmis par courriel.

- Sujet proposé : Colloque ou atelier présenté par Vickie Fréchette.

Dates des prochaines rencontres :

- 20 mai 2025
- 16 septembre 2025

11.0 Levée de la séance

La séance est levée à 20h34 par madame Mylène Fiore.